

Réforme liturgique : ce qu'a dit le pape François et les raisons de l'attachement irréversible de la FSSPX à la messe traditionnelle – 5 septembre 2017

Publié le 5 septembre 2017
9 minutes

Le pape François s'est exprimé sur la célébration du culte divin, à l'occasion de la Semaine liturgique italienne qui fêtait cette année le 70 anniversaire de la fondation du Centre d'action liturgique. Au cours de l'audience qu'il a accordée le jeudi 24 août 2017 aux participants, le Souverain Pontife s'est étendu, comme il ne l'avait encore jamais fait, sur la réforme liturgique engagée au nom du concile Vatican II.

Son intervention présente la réforme de la messe entreprise par le pape **Paul VI** comme le résultat du mouvement liturgique encouragé par **saint Pie X** en 1903 et continué par **Pie XII** en 1947 (encyclique **Mediator Dei**). Pour François, il est manifestement vain de chercher la moindre solution de continuité entre le rite traditionnel, codifié par saint Pie V et enrichi de manière homogène au cours des siècles, et le nouveau rite fabriqué en 1969 en application de la Constitution sur la divine liturgie **Sacrosanctum Concilium** (4 décembre 1963). L'allocution du pape se divise en deux parties.

Les propos du pape François

Dans un premier temps, le pape François, tout en reconnaissant que l'histoire récente de la liturgie est marquée par « des événements substantiels et non superficiels », s'attache à les relier au mouvement liturgique d'avant Vatican II. Outre saint Pie X, il cite l'encyclique **Mediator Dei** et les réformes entreprises par Pie XII : « version du psautier, atténuation du jeûne eucharistique, usage de la langue vivante dans le Rituel, importante réforme de la Vigile pascale et de la Semaine sainte ».

Quant à la réforme voulue par les Pères du concile Vatican II, François s'emploie à la présenter comme un besoin de renouveau : « On désirait une liturgie vivante pour une Eglise toute vivifiée par les mystères célébrés ». Le moyen privilégié pour ce faire fut la participation des fidèles, qui devaient dorénavant comprendre et prendre part à l'action sacrée (**Sacrosanctum Concilium**, n°48). Paul VI engagea l'autorité de l'Eglise pour promouvoir et animer « cette nouvelle manière de prier ». Cinquante ans plus tard, François affirme que l'application pratique du nouveau rite « est encore en œuvre parce qu'il ne suffit pas de réformer les livres liturgiques pour renouveler la mentalité. Les livres réformés selon les décrets de Vatican II ont unifié un processus qui requiert du temps, une réception fidèle, une obéissance pratique, une sage mise en œuvre de la célébration... »

Dans la seconde partie, le pape s'attache à commenter le thème de la rencontre : « Une liturgie vivante pour une Eglise vivante ». Cette vitalité liturgique s'exprime d'une part dans « l'actuation du sacerdoce du Christ Jésus, à savoir l'offrande de sa vie jusqu'à étendre les bras sur la croix, sacerdoce rendu présent de manière constante à travers les rites et les prières, au plus haut point dans son Corps et dans son Sang, mais aussi dans la présence du prêtre, dans la proclamation de la Parole de Dieu, dans l'assemblée réunie en prière en son nom ». Tout s'oriente vers l'autel autour duquel est réunie l'assemblée. C'est là qu'est « déposée l'offrande de l'Eglise que l'Esprit consacre comme sacrement du Sacrifice du Christ ».

Si la liturgie est pour le peuple de l'Eglise, elle est aussi une action du peuple. Elle n'est pas cléricale mais populaire. De la sorte, l'assemblée liturgique « exprime la piété de tout le peuple de Dieu ». Le pape met en avant le culte ainsi défini comme « une expérience initiatique » : ne se rédui-

sant ni à une doctrine à comprendre ni à un rite à accomplir, elle est « une source de vie et de lumière pour notre chemin de foi » permettant d'entrer dans le mystère de Dieu. C'est une communion à expérimenter, une école de vie chrétienne, une catéchèse mystagogique.

Le souverain pontife achève son allocution en encourageant les responsables du Centre d'action liturgique à « servir la prière du saint peuple de Dieu », de sorte que la liturgie soit « source et sommet de la vitalité de l'Eglise » (*Sacrosanctum Concilium*, n°10).

Proclamer la continuité avec la Tradition ne suffit pas à la rendre effective

Contrairement à son prédécesseur immédiat qui avait parlé de « destruction de la liturgie » et avait appelé de ses vœux « une réforme de la réforme », le pape François revendique résolument l'œuvre accomplie. Il nie toute rupture avec le rite traditionnel en affirmant même, à la suite de **Jean-Paul II**, que la nouvelle messe s'inscrit dans le « respect de la saine tradition et du progrès légitime » au point de pouvoir dire « que la réforme liturgique est strictement traditionnelle *ad normam Sanctorum Patrum* » (Lettre apostolique *Vicesimus quintus annus*, 4 décembre 1988, n°4). En assumant ainsi la réforme liturgique, son esprit et sa mise en œuvre qui doit se poursuivre, François rejette de fait toute critique légitime du nouveau rite et ne veut pas voir la réalité de la crise liturgique.

Quand on connaît avec quels accents le pape Pie XII condamna l'archéologisme liturgique et fustigea les entreprises des novateurs de son époque, on ne peut que rester interdit face à une telle présentation. Il ne suffit pas de proclamer la continuité de la saine tradition pour qu'elle soit effective. L'insistance sur la vitalité de la célébration, la participation des fidèles et le rôle de l'assemblée du peuple de Dieu révèle l'exacte pensée du souverain pontife. Il entend assumer toute l'entreprise réalisée en la matière, une entreprise que n'aurait pas désavouée Luther. En effet, le retournement des autels, l'abandon du latin, des genuflexions, du recueillement, du culte latreutique, le primat de la parole sur le sacrifice, de l'assemblée sur le rôle du prêtre, de l'animation sur l'action sacrée, tout cela manifeste bien une certaine protestantisation de la messe catholique...

La note 10 cite une Allocution du pape Paul VI en 1977, un an après le consistoire qui déclara interdite la messe de toujours. Tout en affirmant que le nouveau rite de la messe est resté « substantiellement inchangé », le pape s'y félicite du « grand progrès » qui a résulté de sa promulgation et de ses « fruits indiscutablement bénéfiques » : « une plus grande participation à l'action liturgique, une conscience plus vive de l'action sacrée, une connaissance plus grande et plus ample des trésors inépuisables de la Sainte Ecriture, une augmentation du sens communautaire dans l'Eglise. Le cours de ces années montre que nous sommes sur la bonne voie ». Le seul regret concerne l'existence « des abus et des libertés dans l'application » qu'il convient désormais de « laisser définitivement tomber ».

François partage manifestement cet optimisme que l'on n'ose pas qualifier de fuite en avant. Ce qui ne va pas, ce sont les abus, mais le nouveau rite lui-même ne saurait être remis en cause. Pour preuve, il a ajouté : « Nous pouvons affirmer avec assurance et avec autorité magistérielle que la réforme liturgique est irréversible » (cette affirmation figure dans l'édition officielle italienne de l'allocution pontificale).

Les raisons de notre attachement irréversible à la messe traditionnelle

La Fraternité Saint-Pie X continue pour sa part de dénoncer comme mauvais ce rite qui a été fabriqué dans un but œcuménique et selon une définition tronquée de la nature de la messe. Le *Novus Ordo Missae* de Paul VI véhicule une « nouvelle manière de prier » qui rompt avec la liturgie catholique ; jusqu'ici celle-ci protégeait la foi des fidèles et dirigeait leur prière vers l'unique sacrifice rédempteur, en concentrant toute l'action sacrée sur la réalité du sacrifice eucharistique, conformément à la doctrine catholique.

Dès le 25 septembre 1969, le **cardinal Alfredo Ottaviani**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, ainsi que le **cardinal Antonio Bacci**, adressaient **une lettre au pape Paul VI**. Avec respect, ils lui exposaient comment, vu les éléments nouveaux introduits dans le rite, le nouvel *Ordo Missae* « s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la Sainte Messe, telle qu'elle a été formulée à la XXème session du concile de Trente,

lequel, en fixant définitivement les « canons » du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère ».

Les cardinaux Ottaviani et Bacci poursuivaient en expliquant comment, sous couvert de « raisons pastorales », la liturgie réformée provoque une rupture avec la doctrine catholique. Les nouveautés prennent le pas sur les réalités éternelles au grand désarroi du peuple fidèle. Lorsque la loi se révèle nocive, il est de leur devoir « de demander au législateur, avec une confiance filiale, son abrogation ».

A leur suite, **Mgr Marcel Lefebvre** (1905-1991) a dénoncé l'esprit œcuménique libéral qui avait présidé à l'élaboration du nouveau rite, sous la direction de Mgr Annibale Bugnini et avec l'aide de pasteurs protestants. Dans **une lettre au cardinal Franjo Seper**, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le fondateur d'Ecône montrait comment « la nouvelle Messe représente une dévalorisation très sensible du mystère sacré ». D'une part « l'expression de la foi catholique dans les réalités divines de ce mystère » a perdu son caractère de sublimité. D'autre part, et bien plus, « de nombreuses suppressions et attitudes nouvelles finissent par engendrer le doute dans l'esprit des fidèles et les amènent à adopter une mentalité protestante, sans s'en rendre compte ».

Face à ce qu'il appelait « une synthèse catholico-protestante », Mgr Lefebvre interrogeait ses interlocuteurs romains : « Comment le Saint-Siège a-t-il pu engager une telle Réforme sans se soucier des actes du magistère, et en reprenant à son compte les errements des protestants, des jansénistes, du concile de Pistoie ? » Choissant la voie la plus sûre, il concluait : « nous voulons garder la foi catholique par la Messe catholique, non par une Messe œcuménique, quand bien même valide et non hérétique, mais *favens haeresim* » [qui favorise l'hérésie].

Tel est le motif grave et profond de l'attachement indéfectible - et irréversible - à la Messe romaine de toujours, « qui ne peut être abolie et ne peut être l'objet de censures selon le jugement infaillible de saint Pie V ».

Sources : /La Porte Latine du 5 septembre 2017